

PALMARÈS 2024 DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI :

STELLANTIS ET SAFRAN CONSERVENT LES DEUX PREMIÈRES PLACES DU CLASSEMENT ; L'ORÉAL FAIT SON ENTRÉE SUR LE PODIUM

- Pour la première fois, deux PME figurent au Top 50 : Genvia et Verkor
- Trois ETI dans le Top 50 : Automotive Cells Company SE (ACC) fait son entrée au classement, elle rejoint GTT et Soitec
- Onze établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur présents, dont six universités
- La « mobilité » reste en tête des filières représentées, avec un tiers des brevets du Top 50 qui concerne le « transport »

L'INPI publie ce jour le palmarès 2024 des déposants de brevets, le classement annuel des organisations qui investissent le plus dans l'innovation en France. Cette nouvelle édition est marquée par deux faits notables : le podium est légèrement modifié avec l'entrée de L'Oréal à la 3^e place, tandis que Stellantis et Safran conservent respectivement la 1^{ère} et 2^e place. Pour la première fois, deux petites et moyennes entreprises figurent au classement des 50 premiers déposants de brevets.

*« En 2024, l'INPI a enregistré un total de 15 458 demandes de brevet, un chiffre stable, tandis que les dépôts réalisés par les petites et moyennes entreprises affichent une hausse de 2%, soulignant la robustesse des brevets français et l'impact positif des évolutions liées à la loi PACTE » précise **Pascal Faure, Directeur général de l'INPI**. « Les PME tirent leur épingle du jeu aussi dans ce palmarès 2024 des déposants de brevets à l'INPI : pour la première fois, elles sont deux à figurer au classement. C'est une réelle fierté pour l'INPI car cela montre une prise de conscience de l'importance d'une bonne stratégie de propriété industrielle. Nous continuerons à employer tous nos efforts pour davantage sensibiliser et accompagner les jeunes entreprises à l'utilisation de ces outils primordiaux. »*

Le podium légèrement modifié : Stellantis (1^{er}), Safran (2^{ème}) et L'Oréal (3^{ème})

Avec 1 289 demandes de brevet déposées en 2024, **Stellantis conserve la tête du classement** (1 542 en 2023).

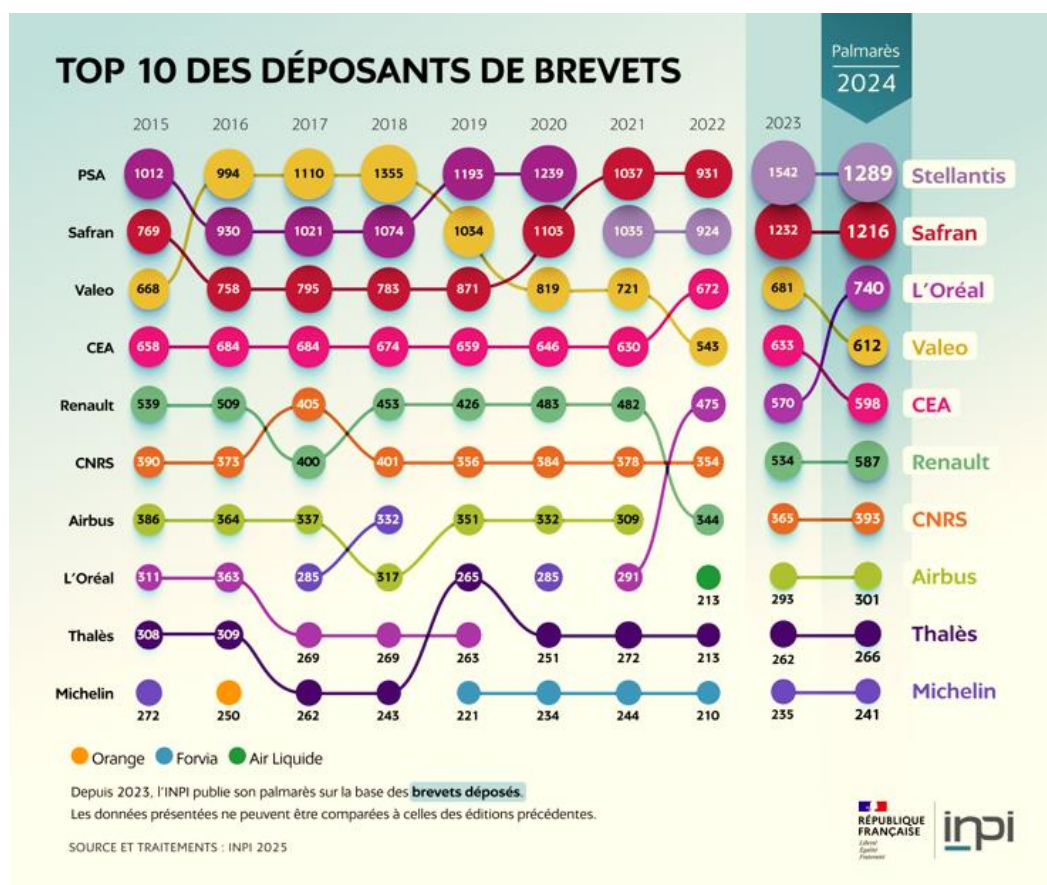
Safran reste au 2^e rang avec 1 216 demandes de brevet (1 232 en 2023).

Si l'écart entre ces deux déposants est réduit par rapport à l'an dernier, ils restent tous deux au-delà des 1 000 demandes de brevet déposées.

Le groupe **L'Oréal fait son entrée sur le podium au 3^e rang**. Il connaît l'augmentation la plus notable avec 740 demandes de brevet déposées en 2024 contre 570 l'an dernier, soit une hausse de 30%.

Le **Groupe Valeo** et le **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** reculent tous deux d'une place, arrivant respectivement **4^e** (612 demandes de brevet) et **5^e** (598 demandes de brevet) du classement.

Les rangs 6 à 10 sont inchangés par rapport à l'an dernier.



Visionnez le « Top 10 des déposants de brevets à l'INPI » sur une période de dix ans en version animée [ici](#)

Deux petites et moyennes entreprises dans le Top 50

Pour la première fois, deux PME figurent dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets : Genvia et Verkor. Ces jeunes pousses sont toutes deux impliquées dans des projets de *giga factories*.

Genvia, joint-venture public privé spécialisée dans le développement et l'industrialisation d'électrolyseurs haute température à oxyde solide, **entre au 44^e rang** avec 31 demandes de brevet. Son siège se situe à Béziers.

Elle est suivie par la start-up industrielle **Verkor**, qui **se place au 47^e rang** avec 29 demandes de brevet. Basée à Grenoble, elle est spécialisée dans le développement et la production de batteries lithium-ion bas carbone, destinées aux véhicules électriques et au stockage stationnaire.

Trois entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50

- Le groupe **Soitec**, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, se hisse au **22^e rang** (+ 3 places, 76 demandes de brevet contre 62 en 2023).
- **Gaztransport et Technigaz (GTT)**, société d'ingénierie navale des Yvelines, gagne aussi 3 places et se classe au **23^e rang** (66 demandes de brevet contre 61 en 2023).
- **Automotive Cells Company SE (ACC)**, spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques, entre à la **36^e place** (38 demandes de brevet).

A noter que Soitec et GTT, déjà présentes au classement l'an dernier, restent au coude-à-coude malgré une forte progression.

Onze établissements publics dans le Top 50 dont six universités

Comme l'an dernier, le **CEA** (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et le **CNRS** (Centre national de la recherche scientifique) **figurent parmi les dix premiers déposants** avec respectivement 598 et 393 demandes de brevet déposées (**4^e et 7^e rang**).

La plus forte progression des établissements publics est attribuée à l'**Inserm** (Institut national de la santé et de la recherche médicale) avec une augmentation de 35 % du nombre de ses demandes de brevet (54 contre 40 en 2023). Elle passe ainsi du 32^e au **27^e rang**.

Deux universités font leur entrée dans le palmarès - l'Institut polytechnique de Grenoble et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier -, ce qui porte à six le total d'universités présentes au Top 50.

50 PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVET À L'INPI EN 2024

RANG 2023	RANG 2024	NOM DU DÉPOSANT	DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVET À L'INPI EN 2024
1	1	Stollants	1 289
2	2	Safran	1 216
5	3	L'Oréal	740
3	4	Groupe Valeo	612
4	5	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	598
6	6	Renault Group	587
7	7	Centre national de la recherche scientifique	593
8	8	Airbus	301
9	9	Thales	266
10	10	Michelin	241
13	11	Orange	237
12	12	STMicroelectronics	229
11	13	Air Liquide	205
14	14	Saint-Gobain	169
15	15	Fonva	165
17	16	SEB S.A.	157
20	17	TotalEnergies	146
19	18	Groupe Arkema	133
16	19	IFP Energies nouvelles	127
23	20	Robert Bosch GmbH*	104
21	21	Schaeffler	90
25	22	Soitec	76
26	23	Gaztransport et Technigaz (GTT)	66
22	24	Groupe Continental	64
24	25	EDF (Groupe)	62
NC	26	Ceva Santé Animale	56
32	27	Inserm	54
NC	28	INGENICO	53
29	28	Université Grenoble Alpes	53
27	30	Sagemcom	52
28	31	Idemia	51
47	32	Schneider Electric	50
45	33	SKF	49
35	34	Sidel Participations	46
31	35	Université de Bordeaux	40
NC	36	ACC - Automotive Coils Company SE	38
NC	37	Suez	37
38	38	Naval Group	36
35	38	Université Claude Bernard Lyon 1	36
38	40	Fives	35
38	40	Groupe Sormfy	35
NC	40	SNCF	35
33	43	LVMH	34
NC	44	Gemina*	31
NC	45	Institut polytechnique de Grenoble	30
45	45	Sorbonne Université	30
29	47	Decathlon*	29
NC	47	Verkor*	29
44	49	Université Paris-Saclay	28
NC	49	Université Toulouse III – Paul Sabatier	28

■ Grandes entreprises privées et entreprises du portefeuille de l'État (détenues à plus de 50 %) ■ ETI ■ PME ■ Établissements publics

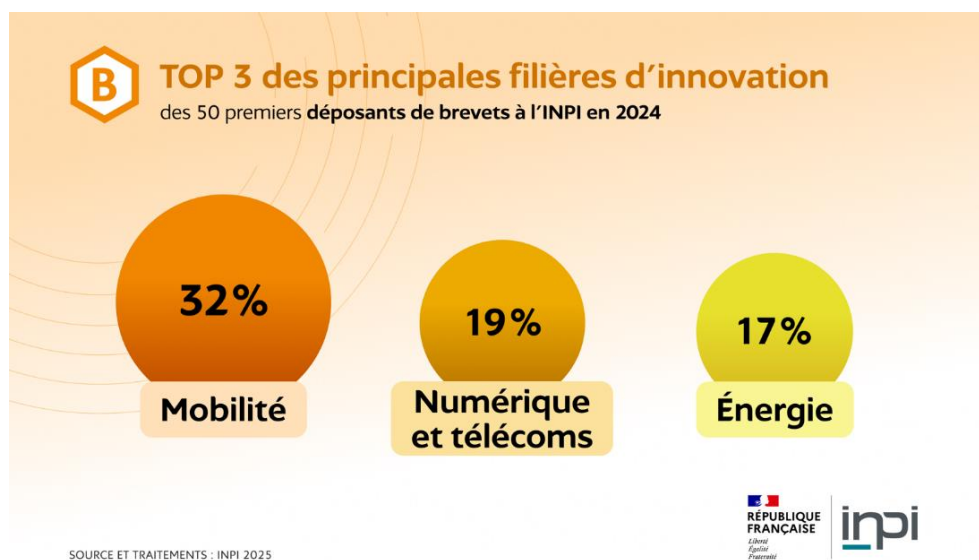
9 nouveaux entrants dans le palmarès des premiers déposants de brevets à l'INPI en 2024

- **Ceva Santé Animale** : 56 demandes de brevet – 26^e rang
- **INGENICO** : 53 demandes de brevet – 28^e rang
- **ACC – Automotive Cells Company SE** : 38 demandes de brevet – 36^e rang
- **Suez** : 37 demandes de brevet – 37^e rang
- **SNCF** : 35 demandes de brevet – 40^e rang
- **Genvia** : 31 demandes de brevet – 44^e rang
- **Institut polytechnique de Grenoble** : 30 demandes de brevet – 45^e rang
- **Verkor** : 29 demandes de brevet – 47^e rang
- **Université Toulouse III – Paul Sabatier** : 28 demandes de brevet – 49^e rang

La « mobilité », filière d'activité la plus représentée

La filière « mobilité » est représentée par 32% des entreprises du Top 50. Il s'agit principalement de constructeurs et d'équipementiers de l'automobile, de l'aéronautique et des transports maritimes.

Un tiers des brevets déposés par les 50 premiers déposants couvrent des innovations liées aux transports, ce qui en fait le premier sous domaine technologique.



L'intégralité de l'étude – dans laquelle figure aussi le palmarès des 25 premiers titulaires de brevets considérés en vigueur en France - est à découvrir en cliquant [ici](#)

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Contact presse presse@inpi.fr | 01 56 65 81 81 | 07 50 15 20 81